



Mister Leather Belgium

Règlement

Version du 18 octobre 2012 – consultez la dernière version sur www.mrleather.be

1. Mr. Leather Belgium

Définition :

Mister Leather Belgium est un homme qui véhicule l'image de la nouvelle génération de leathermen. Il a le goût de porter des vêtements cuir fétiche, vêtements motards et des uniformes. La tenue en latex en combinaison avec du cuir est acceptée et sera jugée par le jury et par le public. Ces vêtements de cuir font partie de son style de vie. Il est attiré par les autres hommes portant le même style de vêtements en cuir. Avec eux, il fait partie d'une communauté basée sur les valeurs de respect et de tolérance.

Mister Leather Belgium n'est pas lié à un âge mais à une fonction :

- Il fait la promotion de notre style de vie et de notre fétichisme ;
- Il agit en tant que porte-parole de la campagne de « sexe sans risques » (safe sex) et adopte à cet effet un comportement responsable. Il apportera de la sorte son image aux organisations telles que SENSOA, Ex-Aequo et autres dans leurs campagnes de prévention ;
- Il se prêtera aux discussions et fournira toutes les informations utiles aux personnes qui souhaitent découvrir notre communauté. Il facilitera ainsi leur démarche.

Le concours se déroulera à Anvers au cours de la Leatherpride Belgium. Les candidats seront présentés le vendredi 20 janvier 2012 pendant la réception d'ouverture officielle. Le samedi 21 janvier, les candidats devront répondre à des questions lors d'une entrevue individuelle et devront effectuer des prestations lors de diverses activités. Le dimanche 22 janvier, au cours de la soirée du Mezzo Giorno, les candidats auront l'occasion de captiver le public et le jury par une prestation personnelle. Le gagnant du concours Mr. Leather Belgium sera annoncé

vers 22h00. Un aperçu complet des activités demandées aux candidats leur sera communiqué en temps opportun et pourra être consulté sur le site de www.mrleather.be.

2. Candidats

Le concours est réservé aux hommes de nationalité belge. Un candidat d' un autre nationalité pourra être accepté à condition qu'il soit résident en Belgique ou à la frontière belge ou il ait une forte connexion avec notre pays. Sa candidature sera évaluée personnellement par l'organisation du concours en fonction du but final de Mister leather Belgium (point 1).

Parmi les 5 finalistes, Mister Fetish Boots est qualifié automatiquement. Il en sera de même pour tout détenteur d'un titre organisé par un autre établissement fetish local. Si l'un ou l'autre de ces candidats fait défaut lors de ce concours ou s'il ne répond pas aux critères définis par les organisateurs du concours Mr. Leather Belgium, les places laissées vacantes seront attribuées aux candidats restants par ordre de classement. Il est attendu des candidats qu'ils respectent une tenue vestimentaire fétiche stricte. Un candidat ne peut se présenter plus de trois fois au concours.

3. Inscription

Chaque candidat doit s'inscrire via le formulaire d'inscription prévu. De plus, une photo doit être envoyée par courriel à mscbelgium@yahoo.com en vue d'être publiée dans la documentation et sur le site web. Les formulaires d'inscription doivent être envoyés par courriel à mscbelgium@yahoo.com ou par la poste au secrétariat : *Secrétariat Mr. Leather Belgium, t.a.v. MSC BELGIUM, P.O. BOX 699,B- 1000 BRUSSELS 1* avant le 12 janvier 2011.

4. Frais liés à la participation

La participation au concours est gratuite. Les frais liés aux activités auxquelles participent le candidat sont à sa charge. L'organisation demande une caution de 25 euros, cette somme sera reversée après participation effective au concours, quel que soit le résultat du concours. La caution doit être versée sur le compte :
MSC BELGIUM 068-2096514-80 (IBAN BE47 0682 0965 1480 SWIFT BIC GKCCBEBB)

L'inscription ne sera acceptée qu'après réception de ladite caution sur le compte.

5. Questionnaire individuel

Les candidats doivent participer à une interview devant un jury. Le candidat peut s'exprimer dans sa langue maternelle. La connaissance de plusieurs langues est considérée comme un atout. De plus, le candidat doit présenter un acte sur scène. Les actes sexuellement explicites ainsi que les actes promouvant les rapports sexuels non protégés sont formellement interdits. Les actes qui mettent en danger la sécurité du candidat, des éventuels assistants ou du public sont également prohibés.

6. Le jury

Les juges du concours sont des représentants reconnus de la scène cuir invités par le comité organisateur.

7. Comptage des points

Les votes du public comptent pour 50% de la phase finale, ceux du jury pour 50%. Le jury accordera également une note sur l'interview individuelle. Le comptage final des points s'effectuera comme suit :

xx/50 interview individuelle (par le jury)

xx/25 acte (par le jury)

xx/25 acte (par le public)

En cas d'égalité de points, le jury aura la voix décisive.

8. Litige

Si le résultat du concours est contesté d'une quelconque manière, un courriel doit être envoyé à l'organisation à mscbelgium@yahoo.com. L'organisation enquêtera sur le litige et si nécessaire, pourra modifier le résultat du concours.

9. Obligations pour le gagnant

Le gagnant est invité à participer au concours Mister Leather Europe 2012, il a la possibilité de participer ainsi au concours de International Mister Leather à Chicago.

Sa présence est demandée lors de la Belgian Lesbian and Gay Pride 2012.

Le gagnant devra porter son titre avec honneur et respect au cours de toute l'année lors de différents événements. Il se consacrera surtout à la promotion de son titre dans notre pays et dans les pays proches.

Le gagnant devra être présent lors de l'élection de Mister Leather Belgium 2013 prévue en janvier 2013 pour la transmission de l'écharpe.

Si le gagnant perd ou abîme l'écharpe, il encourra les frais d'achat d'une nouvelle écharpe. L'écharpe sera transmise au nouveau gagnant à la fin de l'année de détention du titre.

Le gagnant représentera la Belgique lors d'événements nationaux et internationaux.

Il est attendu du gagnant qu'il n'arbore pas d'insignes de commerces ou d'établissements lors des événements gay/fétiches auxquels il participe autres que ceux qui ont sponsorisé l'élection.

10. Droits médiatiques et de communication

Les participants autorisent l'organisation de Mister Leather Belgium d'utiliser les photos envoyées et celles réalisées lors de la Leatherpride Belgium pour ses publications et pour le site web.

Ceci vaut également pour les media externes qui veulent relater l'événement, en ce y compris tous les textes, interviews ou autres communications / ainsi que les communiqués de presse réalisés dans le cadre de Mister Leather Belgium.

11. Prix

Tous les finalistes reçoivent une année d'abonnement au Boots.

Tous les finalistes reçoivent une année de cotisation au MSC Belgium.

Les autres prix s'établissent comme suit :

1^{er} prix

Candidature Belge au concours Mister Leather Europe .

800 € en bons d'achat chez TOYS4BOYS et/ou PlanBXX

Veste en cuir portant le nom du titre

Echarpe en cuir portant le nom du titre

Candidature officielle pour Mister Leather Europe (obligatoire) et International Mister Leather (facultatif).

Fleshblack fotoshoot

2^e prix

250 € en bons d'achat chez

3^e prix

100 € en bons d'achat chez XX

4^e prix

50 € en bons d'achat chez XX

5^e prix

50 € en bons d'achat chez XX

12. Droits des sponsors

Toys4Boys et Plan B sont les principaux sponsors commerciaux de l'événement. Cela signifie que les candidats ne sont pas autorisés à faire de la publicité pour d'autres commerces cuirs-fétiches dans le cadre du concours.

13. Attitude et comportement

L'organisation demande aux candidats de communiquer de manière positive sur le concours quel que soit le résultat et, le cas échéant, de se montrer bons perdants et sensibles à notre communauté. Il ne peut de toute façon n'y avoir qu'un seul gagnant. Il ne doit pas y avoir de place pour de mauvais perdants.

Le port des vêtements en cuir est fortement favorisé lors de ce weekend.

Il est strictement interdit de porter des symboles ou vêtements reliés à des organismes fascistes ou discriminatoires.

14. Respect du règlement

Le non-respect des dispositions du présent règlement peut amener l'organisation à disqualifier un candidat.

15. Modification au règlement

L'organisation se réserve le droit de modifier le règlement à tout instant. Les candidats en seront tenus informés par courriel.